

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°33/2025**

**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA
CONCESSION GrDF**

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés : 9
Pouvoirs : 7
Votants : 25

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Caroline RICORD.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christian GORACCI,
Laurence MARGAILLAN a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON,
Colette ZALMA a donné pouvoir à Lydie CHRETIENNOT
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Le Maire rappelle que la distribution de gaz naturel sur le territoire communal de Châteauneuf a été confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 31 octobre 1990. Ce contrat a été renouvelé pour 30 ans au 1^{er} septembre 2017.

Le Maire informe les membres du Conseil qu'avec la loi de transition énergétique, les organismes de distribution de gaz naturel ont l'obligation de remettre un rapport annuel à leurs autorités délégantes.

Ce compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), apporte des informations d'ordre technique, commercial et financier.

Monsieur le Maire énonce quelques chiffres clés de l'année 2024 :

253 clients (257 en 2023) ;
3524 MWh de gaz acheminés (3814 en 2023) ;
10 km de réseau de canalisations (10 en 2023) ;
6464 € d'investissements réalisés sur la concession (4580 € en 2023).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des données du rapport annuel 2024 de la concession GrDF.

AR Prefecture

006-210600383-20250625-D_33_06_2025-DE
Reçu le 01/07/2025

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu :

PREND ACTE des données du rapport annuel 2024 de la concession GrDF.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 1. JUIL. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 1 JUIL. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.